

# MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

## COMPTE RENDU du mardi 23 septembre 2014

Le mardi vingt trois septembre deux mille quatorze, à 20h15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUEUGNOT, Maire.

»»««

**Présidence :** Sébastien GUEUGNOT, Maire

**Présents :** Evelyne Roux, René LIATARD, Renée Chaboud ; adjoints  
Yves Clauzon, Fabien Gallice, Frédéric Guignier, Gilbert Longo, Bernard Pellissier, Geneviève Mathieu Stinkwich, Maurice Vuitteney

**Absents excusés et représentés :**

**Absents excusés et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Renée Chaboud

Approbation du compte rendu du 8 juillet 2014 : aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### ▪ Travaux hospice :

Le devis de l'association « PACT Isère » portant sur la réalisation de l'étude de faisabilité des travaux de réhabilitation de l'hospice présente un coût de **3 360 €/TTC**.

Malgré la quantité de courrier adressé à divers bailleurs sociaux, seuls les organismes SEMCODA et OPAC ont accepté de rencontrer le Maire de la commune.

- **SEMCODA refait une étude et demande à l'état s'il veut suivre le projet. Bien évidemment, aucun projet ne se réalisera sans cet accord.  
Pas de frais d'études mais la commune pourrait être amenée à payer jusqu'à 10 000 € en cas de réalisation.  
L'entreprise garde 50 ans les bénéfices de l'opération.**
- **Une rencontre avec un représentant de L'OPAC a eu lieu lundi 22 septembre. Il semble que cet organisme ne soit pas très intéressé par notre projet. Après des études de besoins puis d'attractivité puis de faisabilité avec demande d'appui de la DDT, et sachant que la commune se situe en zone 3 (rurale), la commune pourrait être amenée à payer une participation située entre 280 000 € et 300 000 € en cas de réalisation.**

### ▪ Eclairage public

Mme Lacoste du SEDI est venue pour proposer une étude sur l'éclairage public de la commune car à partir de 2015 il ne sera plus possible d'acheter des ampoules pour les vieux lampadaires. Cette étude permettrait de connaître le coût réel des travaux à réaliser sachant qu'ils seraient subventionnés à 80%. Il serait peut être bon qu'à la suite des travaux, si cela est possible pour la commune, de couper l'éclairage sur certains secteurs durant une partie de la nuit afin de réaliser des économies. Voir document ci-après

Nombre de point lumineux : 70  
Nombre de coffrets EP : 9

	Mission de base	Base + Carto	Base + carto + Eclairment
Mission de base	1 218,53	1 218,53	1 218,53
Option1 HT (Carto)		178,51	178,51
Option 2 HT (Etude Eclairment)			415,55
<b>Prise en charge SEDI (80%)</b>	<b>1 169,79</b>	<b>1 341,16</b>	<b>1 740,09</b>

  

Restant à la charge de la commune	292,45	335,29	435,02
Frais MO (6%)	73,11	83,82	108,76
<b>Cout Total Commune</b>	<b>365,56</b>	<b>419,11</b>	<b>543,78</b>

**Le conseil décide à l'unanimité de choisir l'option de base et la cartographie pour un coût de 419,11 € pour la commune.**

▪ **Carte communale**

Suite aux différentes rencontres avec les intercommunalités voisines, le rattachement avec les communautés voisines de Savoie ne semble pas simple. Les différentes communes sont favorables au passage en plan local d'urbanisme intercommunal à partir de mars 2017 (PLUI).

Il est possible de conserver la carte communale actuelle en attendant.

Une réunion a eu lieu mercredi 17 septembre avec Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Préfet pour remettre en route le regroupement des Vals du Dauphiné. Après un long débat il s'avère qu'il est tout à fait possible de faire une communauté de communes avec nos amis Savoyards. Si les Vallons du Guiers n'intègrent pas les Vals du Dauphiné, une nouvelle orientation sera prise pour cette communauté. Les Vallons du Guiers doivent se prononcer avant le début 2015 pour donner leur orientation : soit Val du Dauphiné soit avec Vals Guiers. Le conseil municipal attend l'orientation de début d'année pour prendre une décision pour la carte communale.

▪ **Achat de matériel pour l'agent communal (service technique)**

Différents devis ont été réalisés dans plusieurs magasins de notre secteur. Les commandes sur le matériel de sécurité pour le personnel seront prioritaires. Pour cette année le conseil décide d'acheter tout le petit outillage et les objets de sécurité pour un montant d'environ **1 380 €/TTC**.

## ▪ Tarifs salle des fêtes

Les tarifs de la salle des fêtes doivent être révisés.

Pour les habitants du village uniquement la deuxième location se fera au tarif « commune » **après une étude au cas par cas.**

Les associations ne résidant pas dans la commune bénéficieront du tarif « habitants de la commune ».

Période	Hors commune		commune	Associations
	1 jour	2 jours		
<b>Tarif hiver</b> 1 <sup>er</sup> novembre 2014 au 30 mars 2015	375,00 €	400,00 €	250,00 €	1 <sup>ère</sup> utilisation : gratuite 2 <sup>ème</sup> utilisation : 65 € (charges) 3 <sup>ème</sup> utilisation : 185 €
<b>Tarif été</b> 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 octobre 2015	360,00 €	385,00 €	235,00 €	1 <sup>ère</sup> utilisation : gratuite 2 <sup>ème</sup> utilisation : 65 € (charges) 3 <sup>ème</sup> utilisation : 170
Cautions	80 € 400 €	80 € 400 €	80 € 400 €	

**Une vanne sera installée sur le départ du circuit des sanitaires pour couper leur alimentation en eau afin d'éviter toute fuite sans couper l'arrivée d'eau du chauffe eau. Cela permettra de le laisser en marche et d'éviter ainsi toutes proliférations de bactéries.**

**Le chauffage de la cuisine et celui de la petite salle de réunion (bar) ont été remplacés par celui qui avait été installé dans les salles de classe en 2005. Ce chauffage fonctionne avec des télécommandes. Il faudra donc vérifier leurs présences à chaque location.**

Une notice d'utilisation devra être faite.

## ▪ Appartements mairie

Suite au décès de Monsieur Faguet un logement au dessus de la mairie a changé de locataire à compter du 15 septembre.

## ▪ ADSL

Une réunion a eu lieu en juillet avec des membres du conseil général sur la commune de St Martin de Vaulserre pour relancer le travail sur les zones blanches de la commune. Le conseil Général a proposé de mettre une antenne wifi sur la commune de St Franc en attente de l'arrivée de la fibre optique prévue pour 2023.

Le conseil municipal de St Franc a délibéré contre l'installation de cette antenne sur leur commune.

Après échange avec Monsieur Eric MENDUNI du Conseil Général de l'Isère, un nouveau plan d'action va être mené sur notre territoire pour répondre à notre problématique de mauvais débit internet. Le Conseil Général indique pouvoir couvrir notre secteur au printemps 2015.

## ▪ Local pour le club astronomie

Lors d'un rendez vous, le président du club d'astronomie a dit être à la recherche d'un petit local pour le stockage de leur matériel. L'ancien vestiaire de l'arbitre dans le local du foot leur conviendrait mais il faudrait mettre une porte métallique afin de sécuriser le local. Le club d'astronomie est d'accord pour participer. Après une rencontre entre Monsieur Serge Revel Conseiller Général et Monsieur le Maire, une subvention sera versée par le Conseil Général au club d'astronomie pour la réalisation de ces travaux. Un devis a été fait par l'entreprise Marizy. Pour une porte le montant est de **1 080 € /TTC** (porte réalisée par un chaudronnier). Le conseil décide à l'unanimité de leur octroyer ce local. Mais la commune ne financera pas l'installation de cette porte puisqu'elle sera payée par la subvention du Conseil Général.

## ▪ Site internet et bulletin

Un groupe de travail va être mis en place pour réaliser le site internet en passant par l'hébergeur « Campagnol » et en même temps travailler sur le bulletin de fin d'année.

Un questionnaire sera proposé aux habitants pour connaître ceux qui veulent toujours recevoir le bulletin communal en version papier. Celui-ci sera aussi mis en ligne sur le site.

## ▪ Tour des commissions

**Commission culture :** Les enfants des classes de CM1 et de CM2 de l'école des 3 villages bénéficieront d'une séance de théâtre, comme prévu, offert par la communauté de communes Les Vallons du Guiers.

La bibliothèque de St Jean d'Avelanne est intégrée au réseau et bénéficie des rotations des ouvrages du fonds commun comme les autres bibliothèques.

Le problème de l'office du tourisme a été longuement abordé. Suite au déménagement des bureaux de la communauté de communes, seul l'office est resté au centre ville. Tous les frais de fonctionnement de l'immeuble sont pris sur les crédits de l'office et aucun projet ne peut être fait faute de moyens. Des solutions sont en étude.

**ADMR :** L'association est en difficulté. Deux postes pourraient être supprimés.

Les restrictions des aides des caisses de retraites et la crise ont diminué le nombre d'heures de travail effectuées alors que les contrats des agents sont fixés en nombre d'heures (les heures non effectuées sont payées).

**Agriculture :** Des réunions ont eu lieu pour travailler sur la création de l'usine de méthanisation d'Aoste pour 2016.

Des solutions semblent être trouvées : le projet avance grâce à l'aide des agriculteurs (une association va être créée). Les agriculteurs amèneront leur lisier, fumier, pour transformation en matières sèches.

## ▪ **Questions diverses**

### **Adhésion à un organisme d'aide sociale pour les agents**

La secrétaire de mairie sollicite le conseil municipal pour étudier la possibilité pour la commune d'adhérer à un organisme d'aide sociale qui permettrait aux agents communaux de bénéficier de prestations :

*Quelques exemples de prestations :*

- *à caractère social: prime de rentrée scolaire, aide aux vacances, prêt d'honneur...*
- *à caractère familial : cadeau mariage, prime layette, allocation décès ...*
- *au titre des loisirs : chèque loisirs, chèque-vacances, participation financière sur séjours et voyages proposés ou organisés par l'organisme d'aide sociale*
- *au titre de la carrière : médaille d'honneur, prime départ en retraite ...*

*Cette liste n'est pas exhaustive.*

Madame MOLLIER Karine bénéficie déjà de prestations sociales à la mairie de Chimilin.

Des renseignements ont été pris auprès de plusieurs organismes.

Le conseil décide de reparler de ces avantages lors du prochain conseil en même temps que des primes de fin d'année

### **Emplois d'avenir**

Un poste supplémentaire est nécessaire au SIVU de l'école des 3 villages (ménage, cantine, atsem, TAP).

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Gayton de pôle emploi et des représentants de St Jean. Le SIVU pourrait embaucher un emploi d'avenir subventionné à 75 % pour une durée de trois ans.

La commune le financera au prorata du nombre d'élèves.

IL serait souhaitable de doubler le poste de Monsieur Christian Girard-Cusin pour anticiper son départ en retraite.

Le conseil décide à l'unanimité de doubler ce poste. Le conseil de Saint Jean doit faire de même pour que cette embauche ait lieu

### **Transfert du pouvoir de police du Maire**

Le maire a pris un arrêté pour ne pas transférer le pouvoir de police à la communauté de communes

### **Bilan financier de la commune**

Monsieur Le Maire venait d'apprendre avant le conseil qu'il fallait régler aux entreprises ayant réalisé les travaux de la mairie et des appartements, 5% du montant de ces travaux soit la somme de 26 989,74€. Il s'avère que les sommes dites ont déjà été réglées mais gardées par la perception en caution pour la bonne réalisation des travaux.

Monsieur le Maire doit par courrier, demander à la perception de régler les soldes sauf pour les entreprises n'ayant pas réparé les malfaçons constatées.

## **TAP**

La rentrée des classes s'est bien passée. Les TAP ont lieu tous les soirs.

Pour l'instant 70 élèves sont inscrits le lundi, mardi et vendredi et 90 le jeudi.

Il y a un intervenant extérieur qui vient le lundi pour du sport et le vendredi pour de la danse.

Une demande d'achat de petites fournitures a été faite (crayons de couleurs, peinture...)

## **Epave de voiture sur le parking de la Buquinière**

Monsieur Le Maire a rendu visite aux propriétaires de la voiture cassée garée sur le parking de la Buquinière et leur a ensuite fait un courrier.

## **Document unique**

Un groupe de travail formé de conseillers et de Monsieur Le Maire a élaboré le document unique de la commune.

Depuis, la communauté de communes a décidé de prendre un prestataire pour élaborer les documents uniques de toutes les communes.

Ce prestataire pourrait compléter notre document en réalisant la fiche pénibilité qui est maintenant obligatoire.

## **SIVU de l'école des 3 villages :**

Reprise de l'aide aux devoirs le lundi et le jeudi de 16H45 à 17H45

## **SIEGA**

La salle des fêtes est mise à disposition du syndicat des eaux du Guiers Ainan le 4 octobre pour la visite de leurs ouvrages par les délégués. Seul le prix du nettoyage sera demandé.

## **SIAGA**

Il y a eu une réunion de bureau du SIAGA lundi 22 septembre et le gros de la réunion a été de faire un inventaire des dégâts sur le réseau des eaux usées causés par les crues du 29 juillet dernier et notamment les dégâts sur la commune de Saint Jean d'Avelanne. La recherche de subvention ou de crédits est en cours.

## **SEDI**

Les crédits sur 2015 seraient reconduits mais pour 2016 c'est l'inconnu.

**SIVU du collège du Guillon.** Réunion le 29/09/2014 pour l'agrandissement du gymnase et construction d'un mur d'escalade. Résultats des A.O.

## **Urbanisme**

Pour l'instant 8 déclarations préalables, 4 certificats d'urbanisme et un permis de construire ont été déposés

## **Location de la salle des fêtes**

Une demande de location de la salle des fêtes pour plusieurs semaines a été faite pour une formation des employés de WALIBI.

Ce n'est pas possible car quand la salle est louée le weekend, les locaux ne sont pas toujours disponibles le lundi matin et le vendredi après midi.

La séance est levée à vingt trois heures trente



Signatures :